



Licenciement économique

Par **lili59330**, le **08/03/2023 à 21:56**

Bonjour je suis en licenciement économique j'ai arrêté mon travail le 10 janvier 2023 suite à cela j'ai une proposition de csp que j'ai refusé le délai était jusqu'au 13 février fin du contrat mon dossier est au fides service mandataire quand je contacte le service on me dit qu'ils n'ont pas de délai à me donner concernant la rémunération et je n' ai pas les papiers administratif donc je ne peux pas m'inscrire à pôle emploi ni a prétendre de mes indemnités la dame refuse de me donner une date est-ce que cela est normal qu'elle est mon recours merci beaucoup